

REGLEMENT DU "CONCOURS INTERNATIONAL CAMBRA ROMÀNICA" - 2020

1. PRESENTATION

Le "CONCOURS INTERNATIONAL CAMBRA ROMÀNICA" est une réunion de groupes de musique de chambre de toutes nationalités qui vise à promouvoir la pratique musicale tout en encourageant la culture musicale et interprétative des plus jeunes.

Il célébrera sa deuxième édition les 17 et 18 octobre 2020 à l'Auditorium du Palau de Gel de Canillo, Andorre.

2. PARTICIPANTS

Le concours s'adresse aux ensembles de musique de chambre instrumentaux et/ou vocaux. Les personnes à partir de 10 ans pourront participer, par groupes de 2 à 8 musiciens.

3. CATEGORIES

Deux catégories sont établies :

.- **CATEGORIE DE BASE** : participants nés entre 2010 et 2002, inclus. L'inscription coûte 20 € par groupe.

.- **CATEGORIE AVANCEE** : participants nés avant l'an 2001, inclus. L'inscription coûte 60 € par groupe.

Dans le cas où un groupe est composé de musiciens des deux catégories, le groupe participera à la catégorie à laquelle appartient la majorité de ses membres, ou à la catégorie au choix du groupe, si le nombre de membres de l'une et de l'autre catégorie est identique.

Le nombre maximum de groupes participant dans chaque catégorie sera de DIX (10). Au cas où plus de groupes s'incriraient dans une catégorie, l'organisation fera un choix sur base du dossier d'inscription et du niveau des oeuvres présentées, en sélectionnant les dix groupes considérés comme les meilleurs de cette catégorie, ainsi que s'ils ont déjà participé à des éditions précédentes.

4. INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 1er octobre 2020, à minuit.

Pour vous inscrire, vous devez envoyer la documentation suivante à l'adresse électronique de concurs@amicscambraromanica.ad :



- Formulaire d'inscription, obtenu sur le site www.amicscambraromanica.ad/inscripcions
- Copie scannée ou photo du document d'identité ou du passeport de chaque membre,
- CV résumé de la formation (maximum 250 mots) avec une photo de groupe,
- Copie de la partition générale des oeuvres présentées,

Un courrier électronique sera envoyé une fois que l'inscription et l'acceptation des groupes participants auront été clôturées.

Seules des oeuvres publiées et de style conforme (de la renaissance à la musique contemporaine) aux directives du cycle Cambra Romànica peuvent être soumises. Aucune modification ne pourra être apporté au programme une fois la demande d'inscription soumise.

5. CONCOURS

Le concours comportera deux phases, la PHASE ELIMINATOIRE et la PHASE FINALE.

Après la clôture des inscriptions, un tirage au sort permettra d'établir l'ordre de passage de la phase éliminatoire. L'ordre de passage de la phase finale sera établi par le jury du concours.

- PHASE ELIMINATOIRE, le 17 octobre 2020, Palau de Gel de Canillo, Andorra.

Conformément à l'ordre de passage tiré au sort, au lieu et à la date indiqués, les candidats interpréteront un programme au choix suivant le dossier d'inscription, d'une durée maximale de 15 minutes.

Les formations de la catégorie de BASE, joueront les premiers, à partir de 10h00. Les formations de la catégorie AVANCEE joueront plus tard dans l'après-midi, après 16h00.

À la fin de cette phase, le jury annoncera les finalistes qui auront accès à la phase finale, avec un maximum de 5 pour chaque catégorie.

- PHASE FINALE, le 18 octobre 2020, Palau de Gel de Canillo, Andorra.

Elle se déroulera le dimanche matin également en deux tours, le premier à 9h30 heures pour la catégorie de BASE et le second à 11h30 pour la catégorie AVANCEE. L'ordre de passage sera déterminé par le jury.

Les finalistes interpréteront un programme au choix suivant le dossier d'inscription, d'une durée maximale de 20 minutes.



6. JURY

Le jury sera composé de personnalités du monde de l'interprétation et de la pédagogie de la musique de chambre andorran et international. Sa composition sera annoncée avant le début du concours sur le site www.amicscambraromanica.ad.

7. PRIX

CATEGORIE DE BASE

1er prix: 300 € et diplôme, avec l'option, si le jury le considère, de présenter un concert (rémunéré).

2ème prix: 150 € et diplôme.

Prix du public

CATEGORIE AVANCEE

1er prix: 1 600 €, diplôme et offre de présenter un concert (rémunéré).

2ème prix: 800 € et diplôme, avec l'option, si le jury le considère, de présenter un concert (rémunéré).

Prix du public

Le Prix du public sera indiqué sur le diplôme des gagnants. Tous les prix seront soumis aux retenues légalement établies. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer un prix. De même, il peut accorder "ex aequo" certains prix, en répartissant le montant du prix à parts égales.

8. FRAIS

FRAIS D'HEBERGEMENT

L'organisation paiera les frais d'hébergement des participants qui en feront la demande, au camp d'été AINA de Canillo (www.aina.ad) pour la nuit du samedi 17 octobre. Cette demande doit être indiquée sur le formulaire d'inscription.

FRAIS DE VOYAGE

Un système d'indemnités pour les déplacements des interprètes est établi, selon la répartition géographique suivante :



| | |
|------------------------------------------------------------|----------------|
| ANDORRE | Pas applicable |
| PROCHE D'ANDORRE (rayon de 50 km) | 10€ |
| PROVINCE DE LLEIDA | 30€ |
| DEPARTEMENT DE L'ARIÈGE | 30€ |
| PROVINCE DE BARCELONE | 40€ |
| DEPARTEMENTS DE HAUTE-GARONNE / AUDE / PYRÉNÉES ORIENTALES | 40€ |
| PROVINCE DE GIRONNE et autres provinces plus éloignées | 56€ |
| RESTE DE LA FRANCE ET AUTRES PAYS | 56€ |

Un voyage par groupe sera payé, sauf si la formation est de plus de 4 personnes et que l'utilisation et le besoin de plus d'un véhicule sont justifiés, dans ce cas, 2 voyages seront payés.

9. ORGANISATION DU CONCOURS

L'association AMICS DEL CAMBRA ROMÀNICA est chargée de l'organisation du CINCRO (Concours International CAMBRA ROMANICA), ainsi que de la résolution des problèmes et des questions qui pourraient surgir.

10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

L'organisation mettra un piano à la disposition des groupes qui en ont besoin.

Tous les membres d'un groupe doivent participer à l'ensemble du programme.

Aucun participant ne peut faire partie de plus d'un groupe, sauf si le groupe est composé de 3 membres ou plus (et une seule personne se répète). L'association se réserve le droit d'évaluer cet aspect au moment de l'inscription.

L'accès public sera autorisé pendant les auditions.

En se présentant au concours, les participants acceptent de transférer leurs droits d'image et du son à l'association afin que les auditions puissent être enregistrées par l'organisation du concours dans le but d'être relayées puis utilisées ultérieurement par les canaux de diffusion de l'association, à toutes fins qu'elle considérera utiles.

La décision du jury ne sera pas susceptible de recours

